

## **SNES-FSU**

Enclos de Lys, B 585rue de l'Aiguelongue snu30@snuipp.fr 34090 MONTPELLIER Tél.: 04.67.54.10.70 s3mon@snes.edu\_

**SNUIPP-FSU** snu11@snuipp.fr snu34@snuipp.fr snu48@snuipp.fr snu66@snuipp.fr





## **COMPTE RENDU CAPA Restreinte** TA HORS CLASSE du 06 Juin 2019

Présents: DPE: Mme Debordeaux, Mme Henry, M Meseguer, M Brunel CSAIO (tout début de séance),

Mme Bultel

Commissaires paritaires : 1 représentante SE UNSA (EDA) – 1 représentante FSU (1 EDA)

## Ouverture de séance

Mme Debordeaux rappelle la tenue d'une Capa restreinte c'est-à-dire que la commission ne peut se tenir qu'en présence d'élus du même grade ou juste d'un grade inférieur (CN et HC).

Par conséquent les élus de la classe exceptionnelle ou promouvables à la Hcl seront absents des débats .

## Lecture de la déclaration préalable du SNUipp-FSU /SNES-FSU (en pièce jointe)

<u>Remarques</u>: Nous rappelons notre étonnement de la parution sur Iprof de la liste des résultats des promus avant la tenue de cette CAPA! Mme Debordeaux n'a pas d'explication à cette regrettable erreur.

Suite au GT l'administration a expliqué les critères retenus pour l'établissement de la liste des promus, c'est-à-dire dans l'ordre de priorité : respect de l'équilibre PsyEN EDO et PsyEN EDA au prorata du poids des deux spécialités parmi l'ensemble des promouvables, le barème total, les départs à la retraite, l'équilibre homme/femme dans le corps.

L'administration a effectué la modification pour 1 collègue pour laquelle en GT nous avions réagi : personne nommée en juin dans le corps des PE (psy EDA détachée)

Nombre d'inscrits au TA (voir tableau déclaration): 89 PSY EN -38 psy EDO - 51 psy EDA Nombre de **promus**: 16

Nous obtenons une liste complémentaire de 3 personnes (en cas de psy EDA détaché-es)s promus (-es) en tant que PE qui libéreraient des places - si départ à la retraite - si le ministère acceptait d'augmenter le contingent).

Promus: 10 EDO et 6 EDA de 285 à 185 point, et sur liste complémentaire 3 EDA à 185 points par ordre de priorité de 1 à 3.

Il n'y a pas un consensus entre les représentants syndicaux quant à la priorité à donner aux collègues à égalité de barème.

Le SNES-SNUIPP-FSU insiste sur la prise en compte de l'AGS, de l'âge de départ à la retraite, et du barème. Nous sommes entendus par l'administration. À barème égal une psy EDO remplissant tous les critères peut passer à la HC et pourra partir prochainement à la retraite à la HC (orientation générale du décret 2017)

Tous /toutes les collègues ont reçu officiellement par l'administration l'information via iprof de leur promotion à la Hors -Classe; ceux-celles dont nous avions les coordonnées ont été alerté.es dès la sortie de CAPA.

Si vous souhaitez obtenir des informations quant à votre situation personnelle ou avoir de plus amples renseignements, n'hésitez pas à vous rapprocher de vos commissaires paritaires FSU

Vos déléguées du personnel FSU: Laure Gautier, Ghislaine LEVY, Hélène SAUVAGE et Odile TOIGO.

Vous pouvez lire toute l'actualité de notre académie et des autres académies sur ce site http://psyen.fsu.fr

